

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement: \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 15 OCTOBRE 1881.

2 Centins le Numéro.

Nos relations d'affaires avec la France.

Nous avons déjà signalé quelques-uns des bienfaits résultant, pour le pays, des relations d'affaires établies entre la France et nous, par le gouvernement Chapleau. Nous avons parlé de l'emprunt français, du Crédit Foncier franco-canadien, du Crédit mobilier, des compagnies de navigation océanique, entre le Canada et l'ancienne mère-patrie, des compagnies formées pour l'exploitation de nos phosphates, et de l'union sucrière. C'était beaucoup, mais il y a plus encore.

On parle de l'établissement d'une usine, pour la fabrication de l'acide sulfurique, qui passera bientôt dans le domaine des faits accomplis.

Nous apprenons de bonne source que les capitalistes français, représentés au pays par M. H. Legru, érigeront une distillerie le printemps prochain, dans le but d'utiliser la *grosse melasse* extraite de la betterave à sucre, et qui représente, en outre de la quantité de sucre et de matière fibreuse dont nous avons déjà fait mention, 2½ 0/0 du poids primitif des betteraves apprêtées à chaque usine.

Voilà pour l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Nos relations d'affaires avec la France auront en outre pour résultat de favoriser la colonisation des vastes territoires de l'ouest canadien. M. de Lalonde, délégué des sociétés d'agriculture de France, qui a visité notre pays l'an dernier, est actuellement à Winnipeg, où il s'occupe de la colonisation de 200,000 acres de terres achetées du Syndicat du Pacifique par une puissante compagnie de capitalistes français. La *Patrie* elle-même prend occasion de cet événement significatif pour déclarer que le Nord-Ouest canadien est l'espoir, la richesse et l'avenir du *Dominion*.

Pourquoi ?

Parce que le contrat effectué avec le Syndicat pour la construction du chemin de fer du Pacifique a ouvert le Nord-Ouest en lui assurant une communication facile avec le monde entier.

INDUSTRIE SUCRIERE.

Le *Messageur de Nicolet* de jeudi dernier publiait sous ce titre la correspondance suivante :

Le *Courrier de Montréal* publie de ce temps-ci une série d'articles sur l'industrie sucrière, dans notre pays. Aux noms qui figurent si dignement dans ces articles, l'histoire en ajoutera un autre involontairement oublié, j'espère. M. Legru et autres ont bien apporté la science et l'expérience pratique de cette industrie, surtout l'argent. Oh ! l'argent ! c'est éblouis-

sant !! Mais le pauvre défricheur ?

"Je connais quelqu'un qui étant allé en Europe a fait beaucoup de travail pour acquérir des connaissances très exactes sur cette industrie. Revenu au pays, il n'a rien épargné pour y inculquer l'idée de l'exploitation dans l'industrie sucrière ; démarches, correspondances, discussions, reproductions des œuvres européennes, efforts et dépenses de temps et d'argent pour réaliser une organisation représentant un capital capable de suffire à l'établissement d'une fabrique de sucre de betteraves ; ce quelqu'un c'est M. Barnard, directeur de l'Agriculture dans la Province de Québec. Il avait si bien travaillé et l'idée aurait fait un tel chemin que les capitalistes se sont enfin levés ; et la subvention du gouvernement aidant, Coaticook et Farnham se disputèrent l'avantage de la première fabrique.

"Aujourd'hui veut-on écrire sur cette industrie ? C'est M. Casavant gros comme le bras, et M. Legru par excellence !! Et le pauvre défricheur !.....il est, je suppose du domaine spéculatif, n'ayant fourni que de la science, de l'expérience et du travail !"

L. M. B.

Notre estimable confrère à tort d'insinuer que nous oublions les études faites par M. Bernard sur l'agriculture en général et l'industrie sucrière en particulier. Nous avons parlé de nos relations commerciales avec la France et nous avons constaté que nous leur étions redevables de l'établissement sur une grande échelle de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication de ce produit au pays. Sans ces relations d'affaires qui nous ont procuré l'immense avantage d'attirer ici des fabricants de sucre et des capitaux, l'industrie sucrière qui est maintenant définitivement établie dans la province de Québec, n'existerait encore que dans nos rêves.

Le correspondant du *Messageur* aura beau dire que M. Legru, — il eut mieux valu dire la France des affaires, — ne nous a apporté, après tout, que la science et l'expérience pratique de cette industrie et surtout l'argent, nous répéterons toujours et avec raison que la réussite de l'entreprise est définitivement due à cette science, à cette expérience et à cet argent, en un mot aux relations d'affaires si heureusement nouées avec la France par le gouvernement éclairé et patriotique de l'hon. M. Chapleau.

DES CHIFFRES

Du *Courrier de St. Hyacinthe* :

Les journaux libéraux sont silencieux sur les quatre millions de piastres de surplus qu'il y a dans le trésor fédéral. Ils n'osent en parler, et pour cause.

Mettons-leur sous les yeux de nou-

veaux chiffres constatant les recettes et les dépenses depuis l'ère de la confédération.

	Revenus.	Dépenses.
1867-68...	\$13,687,928	\$13,486,092
1868-69...	14,379,174	14,038,084
1869-70...	15,512,225	14,345,509
1870-71...	19,335,560	15,623,081
1871-72...	20,715,813	17,589,468
1872-73...	23,813,469	19,174,647
1873-74...	24,205,097	24,316,316
1874-75...	24,648,715	23,712,071
1875-76...	22,587,587	24,488,372
1876-77...	22,059,274	23,519,301
1877-78...	22,375,011	23,503,158
1878-79...	22,517,382	24,455,381
1879-80...	23,307,406	24,850,634
1880-81...	29,712,063	25,579,168

Maintenant examinons en quelles années il y a eu des surplus et en quelles autres des déficits.

1867-68 surplus \$	201,900
1868-69 "	341,000
1869-70 "	1,166,500
1870-71 "	3,712,600
1871-72 "	3,125,300
1872-73 "	1,638,000
1873-74 "	888,781

Total des surplus sous

les conservateurs. \$	11,074,981
1874-75 surplus \$	935,644
1875-76 déficits	1,900,785
1876-77 "	1,460,027
1877-78 "	1,128,147
1878-79 "	3,200,000

Total des déficits sous

les libéraux..... \$	7,688,959
1879-80 déficits \$	243,228
1880-81 surplus	4,123,895
1881-82 " anticipé	1,500,000

Qu'en pense le peuple ?

JEAN LOUIS LEGARE.

Celui qui fait l'objet de cette notice biographique, n'est qu'un modeste traiteur des prairies, qui a passé une partie de sa vie au milieu des peuplades indiennes du Nord-Ouest. Il n'est guère de tribus sauvages du Nord-Ouest qui ne connaissent "Jean Louis" car c'est ainsi qu'elles l'appellent. Le prestige dont il jouit au milieu d'elles, le dévouement dont il a fait preuve en défendant leurs droits et en se constituant leur avocat à Washington, lui méritaient déjà une mention spéciale. Mais le fait seul d'avoir dernièrement livré au Ford Buford le trop bien connu "Sitting Bull" ainsi que les Sioux de sa tribu, est assez important, et est une action assez éclatante pour justifier, je crois, de raconter quelques-uns des traits les plus marquants de sa vie et les détails de sa dernière prouesse, la reddition de "Sitting Bull." Les rapports de Legaré avec les Sioux me donneront occasion de donner quelques aperçus sur cette nation, qui ne seront peut-être pas sans intérêt.

Jean Louis Legaré naquit à St Jacques de l'Achigan, P. Q., le 25 octobre 1841, du mariage de François Xavier Legaré et de Julie Melançon. Son père était cultivateur, ayant peu de biens, mais assez d'enfants.

En 1848 son père alla demeurer à Saint Gabriel de Brandon, où il réside actuellement.

A l'âge de 24 ans, Jean Louis, poussé par l'amour du voyage et le désir d'apprendre l'anglais, suivit l'exemple d'un trop grand nombre de jeunes Canadiens ; il partit pour les Etats-Unis. Après avoir passé deux ans dans les principales villes de l'Etat de New-York, il se décida à gagner l'Ouest. Il se rendit dans le Minnesota, près de Saint Paul, à un endroit appelé "Le Petit Canada" à cause du grand nombre de Canadiens qui y étaient établis, et où demeuraient deux de ses oncles.

Il passa l'hiver dans cette petite localité, et le printemps suivant il alla à Saint Cloud, qui ne se composait alors que de quelques chétives cabanes.

Il fit connaissance avec un métis du nom de Pierre Laverdure, qui lui parla avec avantage du Dakota. Il partit avec lui pour le "Lac du Diable" appelé par les Américains "Fort Totton."

Un traiteur du nom d'Antoine Ouellette, qui faisait le commerce des pelleteries avec les sauvages, lui offrit de l'emploi que Legaré s'empressa d'accepter.

C'était une vie rude que celle de traiteur des prairies que Jean Louis venait d'embrasser. Il y a loin de là à la vie paisible et tranquille du cultivateur qu'il avait menée dans sa jeunesse.

Courir les buffles, vivre au milieu des tribus sauvages toujours en guerre entr'elles, se nourrir de viandes sèches et de pemmican, errer sans cesse au milieu de la prairie, et perdre souvent dans une incursion le fruit de plusieurs mois de traite et de travail : telles étaient en quelques mots les occupations et les misères du métier de traiteur.

Dans ses voyages il fit connaissance avec les "Sautés" tribu des Sioux qui se lia d'amitié avec Jean Louis. Ses manières franches, sa probité dans le commerce, sa grande libéralité, son respect pour les traditions et même les préjugés des Indiens, l'exactitude avec laquelle il accomplissait toujours ses promesses ne tardèrent pas à lui donner une grande réputation parmi les tribus sauvages avec lesquelles il se trouva en rapport.

Le Fort Totton qui était le siège des affaires de son patron est situé à 60 milles environ de la frontière, et il eut souvent occasion de suivre les troupeaux de buffles sur le territoire anglais. Il visita aussi les Cris et apprit en peu de temps leur langue ainsi que le sioux.

En 1870, il fut chargé par Ouellette d'aller vendre des pelleteries à Saint-Paul. Il rencontra George Fisher, de la "Prairie du Cheval Blanc," petite paroisse de Manitoba, qui traitait

avec les sauvages du Nord-Ouest anglais.

Il entra en société avec lui. Ils partirent tous deux pour "La Montagne de Bois."

Dès lors la carrière de "Jean-Louis" était toute tracée.

Devenu traiteur par hasard, il allait embrasser cette carrière irrévocablement. Sa forte constitution, son mépris du danger, ses connaissances des mœurs et de la vie des sauvages en faisaient dès cette époque un traiteur de grande renommée.

Dans le printemps de 1872, il épousa Marie Ouellette, nièce de son ancien patron. A chaque année, on le voyait arriver à Winnipeg, le printemps avec plusieurs charges de robes de buffle et l'automne avec du pemmican et de la viande sèche. Il échangeait ces produits pour des marchandises qu'il trafiquait de nouveau pour des pelleteries ou du pemmican.

En 1872, Jean-Louis était déjà considéré comme un des traiteurs les plus riches du Nord-Ouest. Il acheta, dans l'automne de cette année-là, pour \$14,000 de marchandises. Un accident regrettable le ruina d'un seul coup.

De retour à "La Montagne de Bois" avec ses \$14,000 de marchandises, il se laissa persuader d'aller hiverner à la "Rivière Blanche" communément appelée "Maison de Terre" où se trouvait un camp nombreux de sauvages et de métis.

Un parti d'arpenteurs était occupé à cette époque à tracer la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada. Il se trouvait à environ 100 milles de la rivière Blanche. Il était difficile d'indiquer l'endroit précis où serait la frontière. Craignant d'être troublé dans son commerce, Jean-Louis s'adressa à l'agent des sauvages du Fort Peck, lui demandant s'il pourrait trafiquer à cet endroit, en attendant la démarcation de la frontière. On croyait en général que la "Maison de Terre" se trouvait sur le territoire anglais, et l'agent lui répondit qu'il n'y voyait aucune objection, et que dans tous les cas, il verrait à ce qu'il ne fût pas troublé. Jean-Louis continua donc son commerce sans aucune appréhension, lorsque le 3 mai 1873, toutes ses marchandises furent saisies et enlevées par Charles Hart, du Fort Benton, sous prétexte qu'il faisait la contrebande et fraudait le gouvernement de ses droits de douane.

La ligne n'était pas encore tracée, et il offrit de payer les droits en attendant que les arpenteurs eussent tracé la frontière. On ne tint aucun compte de sa demande, et tous ses effets furent confisqués au profit du gouvernement américain. Il perdit pour \$9,000 de marchandises. Il y avait 70 loges de Sioux auprès de la rivière Blanche.

En apprenant cette grave injustice, les Sioux tinrent conseil. Le lendemain ils se rendirent auprès de Jean-Louis et lui proposèrent de tuer tous les Américains et de lui conserver ses marchandises. Les Sioux étaient tous bien armés et très excités de ce qu'ils considéraient comme un vol. Les Américains ne formaient qu'une escouade de neuf soldats, et les Sioux n'auraient pas eu grand-peine à avoir raison d'eux.

Heureusement que Jean-Louis préférerait être ruiné plutôt que de soulever des troubles et de voir verser le sang.

Nos missionnaires catholiques qui se trouvent partout où il y a du danger et du bien à faire, étaient dignement représentés dans la personne du Père Lestane. Ce zélé missionnaire,

qui jouissait d'une grande réputation de sainteté au milieu d'eux et pour lequel les Sioux avaient un respect religieux, dut employer toute son influence pour les dissuader de leurs desseins sanguinaires. Il réussit à souhait. Les Sioux demeurèrent tranquilles, mais Jean-Louis perdit tout.

Légaré s'est adressé depuis au consul Taylor, et a invoqué les fausses promesses qui lui furent faites par l'agent américain du Fort Peck. La liste des marchandises confisquées fut envoyée à Washington par l'hon. M. K. Armstrong, ancien représentant de Pembina au Congrès. Malgré les représentations de Légaré et les services signalés qu'il a rendus en maintes circonstances au gouvernement américain, il n'a pu encore obtenir aucune indemnité pour cette perte. Espérons que la reddition de "Sitting Bull", que Légaré vient de livrer aux autorités américaines, fera obtenir une justice tardive à notre compatriote.

Si le gouvernement américain a le droit de n'être pas reconnaissant envers lui, au moins il est obligé d'être juste et de racheter les promesses faites par ses employés.

Les années 1874 et 1875 furent assez tranquilles dans le Nord-Ouest canadien. Le "pelu" (pelleteries), comme s'expriment les traiteurs, fut abondant, et Jean-Louis put réparer les malheurs qu'il avait éprouvés à la rivière Blanche.

Un jour, c'était le 25 août 1875, les Métis et les Sautoux de la montagne Tortue, du côté américain, ayant à leur tête leur chef "Little Shell" (La Petite Coquille) se rendirent auprès de Jean-Louis, à la montagne de Bois. Connaissant l'habileté de Jean-Louis et son dévouement aux tribus indiennes, toutes les fois que ses services pouvaient être de quelque utilité ils venaient lui demander d'aller avec eux à Washington, pour obtenir une réserve et une indemnité. La Petite Coquille dit, en s'adressant à Jean-Louis: "Nous n'en voulons pas d'autres que toi, car c'est à toi seul que nous pouvons nous fier. Tu sais ce qu'il faut aux enfants de la prairie, car tu as vécu avec tes frères les Indiens depuis plusieurs années." Les Sautoux avaient l'assurance que le gouvernement américain paierait leurs frais de passage et leurs dépenses de voyage.

Ils étaient six de cette expédition, la première venue de cet endroit: "Le Petit Bœuf," "Cassepas," "Chasseur," "La Petite Coquille," le chef Joseph Rolette, l'interprète et Jean-Louis Légaré, qui devait leur servir de mentor. Les Sautoux avaient reçu certaines promesses de E. P. Smith, alors commissaire des Indiens à Pembina, et espéraient qu'il leur avancerait les argentés nécessaires pour faire le trajet. Smith refusa. Ils télégraphièrent à Charles Ewing, au département de l'Intérieur, à Washington. Il répondit qu'il n'y avait pas d'argent affecté à cet objet.

Jean-Louis ne se laissa pas décourager. Il résolut de se rendre avec les cinq autres délégués à "La Terre Blanche" dans le Minnesota, pour voir l'agent des sauvages et lui présenter leur demande, pour qu'il la transmette à Washington. C'était pendant l'hiver. Ni les rigneurs de la saison, ni le peu de provisions qu'ils possédaient pour entreprendre un si long voyage ne purent décourager Jean-Louis. Après 17 jours de marche difficile au milieu des prairies couvertes de neige où il fallait l'habileté d'un traiteur pour trouver la direction à suivre, ils arrivèrent à "La Terre Blanche." L'agent, qui

était bien disposé envers Jean-Louis, écrivit à Washington et reçut pour toute réponse que ni La Petite Coquille, ni ses gens n'avaient besoin de faire ce voyage, qu'ils recevaient leur paie annuelle, et que cela devait leur suffire. Ce n'était pas beaucoup encourageant. Mais Jean-Louis n'était pas homme à s'arrêter en chemin, une fois qu'il avait entrepris quelque projet. Il avança les deniers nécessaires à "La Petite Coquille," contribua largement à payer les billets de passage des autres membres de la délégation, et ils se mirent en route tous les six pour le Capitole américain. Il arrivèrent le 9 Janvier 1876.

E. P. Smith les avait devancés. Jean-Louis, le traiteur, devint tout à coup diplomate. Il était le seul membre de la délégation qui fût instruit et c'était à lui que "La Petite Coquille" avait confié le soin de faire valoir les droits de sa nation. Il s'en acquitta avec succès. Il s'adressa aux membres représentant le Dakota, qui appuyèrent sa demande et lui prêtèrent leur concours.

C'est Jean-Louis qui préparait lui-même les documents qu'il présentait ensuite devant le comité des affaires Indiennes. Il s'était associé le Révd. Père Brouillet, qui l'aidait de ses conseils et retouchait les mémoires qu'il avait préparés.

Jean-Louis fit connaissance avec l'hon. Bougie, appelé "Bogy" par les Américains, qui avait été élu sénateur pour St Louis, Missouri. Il voulut que ce fût un Canadien-français, l'hon. Bougie, qui se chargeât de présenter leur demande devant le sénat.

Le succès couronna leurs efforts. Ils obtinrent leur réserve, une annuité pécuniaire, et une certaine somme pour permettre aux Sautoux de se livrer à l'agriculture.

Les délégués sauvages reçurent \$1,000 pour défrayer leurs dépenses. Jean-Louis ne put obtenir un seul centin pour lui. Le 8 avril 1876 il revenait au Canada, après avoir dépensé tout ce qu'il possédait dans l'intérêt d'une tribu indienne oubliée de tout le monde.

Le gouvernement canadien se montra plus généreux, et lui donna un contrat pour approvisionner de pemmican et de viande sèche cinq postes du Nord-Ouest.

Jean-Louis retourna à sa "Montagne de Bois", située à environ 22 milles de la frontière, emportant pour toute richesse ses bons offices envers les Sioux.

Dans l'automne 1876 les "Yanktons", l'une des tribus des Sioux, lui demandèrent d'hiverner avec eux à la Montagne de Bois.

Il n'y avait alors que cinq familles métisses à cet endroit.

Jean-Louis perdit sa femme peu de temps après. Dans le mois de janvier 1877, les premiers "Titons" autre tribu des Sioux à laquelle appartient le fameux "Bœuf Assis" (Sitting Bull) traversèrent la frontière. C'était la première fois que cette tribu venait sur le territoire anglais. Ils étaient douze, à cheval. Leur chef était le "Petit Couteau." Jusqu'alors Jean-Louis n'avait traité qu'avec les Yanktons et les Sautés qu'il connaissait tous par leur nom.

Le "Petit Couteau", en arrivant à la demeure de Jean-Louis, entra seul; ses onze compagnons d'armes l'attendaient à une petite distance. Il portait une carabine américaine, qu'il avait prise lors du désastre de l'armée du général Custer, et une belle bague au doigt.

Il avait l'air effrayé et craintif. On

voyait qu'il n'était pas habitué à voir un blanc. En entrant, il regarda de tous côtés et mit la main à sa carabine comme s'il craignait une attaque. Il avança majestueusement. Il faisait un pas, s'arrêtait quelques minutes, regardait autour de lui, et avançait encore le pied doucement et lentement comme un chat qui s'approche d'une souris. Arrivé au fond de la salle, il s'assit, se leva un instant après, sans prononcer un seul mot et fit signe de la main à ses compagnons d'entrer.

Ils entrèrent un par un et s'assirent en cercle. Le "Petit Couteau" se leva alors, et sans prononcer une seule parole, il alla donner la main à Jean-Louis. Ses compagnons en firent autant.

Quelques-uns d'entre eux avaient des montres en or, et en argent, d'autres des fourchettes en argent et des chemises brodées. On voyait qu'ils avaient dépouillé les soldats américains, qu'ils avaient tués, et qu'ils s'étaient revêtus de leurs dépouilles. Alors "Le Corbeau," leur orateur, se leva et fit un discours.

"Nous avons laissé les Buttes Noires, dit-il, notre pays, parce que les Américains sont trop méchants. Nous ne pouvons plus dormir. On a entendu dire que La Grande Femme avait tous ses enfants en paix, nous sommes venus de ce côté-ci de la ligne afin que nos enfants puissent dormir sans inquiétude. Nous voulons ouvrir commerce avec toi, c'est pour cela que nous t'avons donné la main. Nous voulons avoir du tabac, du thé, des ammunitions pour chasser, et vivre tranquille dans ce pays."

Jean-Louis leur distribua des présents, et ils retournèrent satisfaits à leur loge, qui était à 15 milles de là. Ils revinrent bientôt camper avec 70 loges. Dans le courant de l'hiver, ils traversèrent la frontière par petites bandes jusqu'au nombre de cent loges. Dans le printemps 1877 une grosse bande passa par la Rivière au Lait. Le "Bœuf Assis" se trouvait parmi ces derniers. Les Titons comptaient à cette époque 800 loges campés près de Jean-Louis Légaré, à la Montagne de Bois.

Les Titons n'avaient jusqu'alors vécu que de pillage, tuant les colons ou les mineurs, et s'emparant de leurs bagages. Aussi ils n'avaient pas la moindre idée du commerce et de la valeur de l'argent.

Jean-Louis dut user de beaucoup de patience et de prudence pour traiter avec eux. Souvent ils venaient à son magasin, et pour une maigre peau de \$4 ils lui demandaient \$25 à \$30. On comprend dans quelle position ce pauvre Jean-Louis se trouvait souvent. Quand il refusait de leur vendre à leur prix, "Eh bien, disaient-ils, moi je te donne cette peau, toi maintenant donne-moi à ton tour, ce dont j'ai besoin." Souvent ils venaient chercher de la melasse dans des sacs de coton Jean-Louis les renvoyait alors chercher leurs cruches qui consistaient en une panse de buffle.

Les Titons, d'après le témoignage de Légaré, sont cruels et en général peu intelligents, mais tous bons chasseurs, habiles cavaliers, et tirent avec beaucoup de précision. Tous ceux qui se trouvaient à la Montagne de Bois avaient pris part à la fameuse bataille où périt le général Custer. Ils détestaient en général les blancs; ce qui les empêchait de se livrer au pillage était la crainte d'armer les Canadiens contre eux et d'être obligés de retourner aux Etats-Unis.

Ils se montraient assez bien disposés envers les métis parce que ces der-

niers étaient généreux envers eux.

Ils les nourrissaient et partageaient souvent avec eux le peu qu'ils possédaient. Les métis ont hérité de leurs pères, les canadiens-français, cette hospitalité excessive qu'on retrouve parmi nos paysans.

Les chefs Titons les plus en renom étaient : Les Quatre Cornes, la Lune Noire, le Chien Long, le Petit Couteau, le Bonnet d'Ours, le Chien Bas, le Bel Ours, Pas de Cou, L'Aigle Caille, la Corne Rouge et le Tonnerre Rouge.

Le "Bœuf Assis" avait pour chef "Les Quatre Cornes."

La tribu la plus cruelle et la plus féroce était celle de "La Lune Noire" et des "Quatre Cornes."

Les chefs sont héréditaires chez les Titons. Le "Bœuf Assis" n'est pas né chef. Il n'est que soldat de guerre. Ce qui lui a valu sa réputation, c'est son extrême prudence, son éloquence entraînant et ses ressources ingénieuses dans les dangers.

Les Sioux disent qu'il a la parole forte dans les conseils.

Il a un caractère sombre, parle avec une grande facilité et beaucoup de véhémence et est peu reconnaissant.

Il a tué un grand nombre de blancs, mais il n'aimait pas à s'en vanter pendant qu'il était sur le territoire anglais. Il craignait que ça ne lui fût préjudiciable. Lorsque les Titons traversèrent la frontière, le Bœuf Assis n'était pas bien vu des siens. Les chefs étaient jaloux de lui et étaient extrêmement blessés de voir que lui, simple soldat faisait plus parler de lui qu'eux-mêmes. Pendant les deux dernières années cependant, le Bœuf Assis était considéré virtuellement comme le chef des Sioux, quoiqu'il ne reçût aucun des honneurs accordés aux chefs. On se rangeait toujours à son avis, et rien ne se faisait sans qu'il fût préalablement consulté. Le Bœuf Assis a deux femmes, et sept enfants, dont quatre sont sourds et muets. Les chefs parmi les Sioux portaient des plumes sur leurs cheveux; le Bœuf Assis se contentait d'un mouchoir d'indienne qui lui ceignait la tête. Il a entre 48 à 50 ans, mais, comme la plupart des sauvages, ses cheveux n'ont pas blanchi. Il portait toujours une couverture noire et un grand calumet. Il recevait beaucoup de présents, qu'ils distribuait libéralement à ses compagnons, ce qui contribua à lui gagner l'estime des siens. Tels sont les renseignements que je me suis procuré de Jean Louis Légaré lui-même, qui, plus que qu'il soit, a connu le "Bœuf Assis."

L. A. PRUD'HOMME.

St. Boniface, le 4 Oct. 1881.

A continuer.

Un accident semblable à celui qui est arrivé dernièrement au jeune Lemay, vient de plonger dans le deuil la famille de M. Morgan, relieur, de Québec, raconte l'événement. Son fils, âgé d'une quinzaine d'années, était employé dans les bureaux de la compagnie du gaz, et c'est lui qui était chargé d'ouvrir la porte tous les matins et de mettre tout en ordre.

Il s'est rendu comme d'habitude à l'ouvrage ce matin, (samedi) et ayant trouvé dans un tiroir un revolver, il se mit à l'examiner en tout sens. Malheureusement, deux compartiments de l'arme étaient chargés, et le jeune homme ayant probablement fait jouer la détente, le coup partit et l'infortuné reçut la balle dans le côté. Il s'affaissa sur le parquet et lorsque les autres employés arrivèrent il était mort.

NOUVELLES DIVERSES.

On mande de Winnipeg (Manitoba) que la betterave à sucre a été cultivée avec succès cette année dans cette province, que la culture de cette racine se fera plus en grand l'année prochaine en vue de l'établissement d'une fabrique de sucre de betteraves.

On mande de Winnipeg que le gouverneur-général partira d'Ottawa le 22 courant pour l'Angleterre, où il séjournera une couple de mois. La princesse Louise ne s'embarquera pas maintenant pour le Canada, paraît-il; mais elle reviendra peut-être avec le marquis, bien que ses médecins lui conseillent de ne pas quitter l'Angleterre avant le printemps.

La Cour Supérieure de Québec est saisie de plusieurs causes importantes. L'une d'elles, intentée par M. A. H. Murphy, contre M. Alexander Woods, a pour objet le règlement de certaines spéculations sur des terrains. Comme représsaille, M. Woods poursuit M. Murphy en dommages, pour la bagatelle de \$150,000 parce que ce dernier aurait siégé en chambre sans être qualifié tel que le requiert la loi.

Plusieurs journaux ont annoncé que le septième juge qui doit être nommé à Montréal avait déjà été choisi et même assermenté; et l'on ajoutait que l'élu était M. D. Girouard, député de Jacques-Cartier. On allait même jusqu'à affirmer que son remplaçant aux Communes était tout trouvé, sujet toutefois à subir les chances d'une élection. Or il paraît que cette nouvelle est pour le moins prématurée, et qu'il n'y a encore rien de fait, à l'heure qu'il est.

Le *Sun* de New-York dit que le nouveau cabinet américain sera sans doute composé comme suit :

Ex-Senateur Frelinghuysen, Secrétaire d'Etat; ex-Senateur Howe, Ministre de l'Intérieur; Le Juge en chef Folger, Trésorier; ex-Senateur Sergent, Directeur des Postes; ex-Gouverneur Rice, Ministre de la Marine; Lincoln, Ministre de la Guerre; Benj. H. Brewster, Procureur-Général.

Le correspondant parisien du *Times* de Londres, dit : "On annonce maintenant que le cabinet donnera immédiatement sa démission. Le gouvernement a fait demander où se trouve actuellement M. Gambetta, qui est encore absent de Paris. On ne sait pas où il est. Un ami qui connaît ses intentions dit qu'il compte sur l'appui de la gauche et de la partie de l'Union républicaine alliée à ce groupe, ce qui lui fera une majorité de 300 voix au minimum, tandis que l'opposition formée par l'extrême gauche, la partie de l'Union républicaine qui confine à ce groupe et la droite, ne réunira qu'un maximum de 240 voix."

Les sacs de malle venant de Montréal, à destination de Georgeville, P.Q., sont arrivés au bureau de poste de ce dernier endroit, hier matin, avec une ouverture d'environ six pouces de longueur, pratiquée dans le côté, au moyen d'un couteau. Il n'y avait pas de lettres dans le sac, lors de son arrivée à destination; les journaux seuls n'avaient pas été dérangés.

On suppose qu'il y avait une lettre chargée, venant de Sir Hugh Allan,

de Montréal. L'inspecteur des Postes, M. King, a dû se rendre à Georgeville, hier soir, en rapport avec cette affaire.

DOCUMENTS

Emanés du Saint-Siège sur la conduite du clergé dans la politique, l'influence indue et l'Université Laval,

13 septembre 1881.

A Mgr ALEXANDRE TASCHEBEAU,
Archevêque de Québec.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Il est venu à la connaissance de la Sacrée Congrégation de la Propagande que dans votre Province certains membres du clergé et du corps séculier continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques, en se servant soit de la chaire, soit des journaux et autres publications.

Il est également connu de la susdite Sacrée Congrégation que certain suffragant de Votre Seigneurie cherche actuellement à recourir au Parlement, pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence dite indue.

Or pour ce qui concerne le premier point, je m'empresse de rappeler à Votre Seigneurie que déjà, en l'année 1876, la Suprême Congrégation du Saint-Office a émané l'instruction suivante :

"Il faut faire entendre aux Evêques du Canada que le Saint-Siège reconnaît parfaitement l'extrême gravité des faits rapportés par eux, et qu'il y a à déplorer particulièrement le tort dont on souffrirait l'autorité du clergé et le saint ministère. C'est pourquoi afin de réparer de si grands dommages, il faut surtout en extirper la racine. Or la cause de si graves inconvénients se trouve dans la division de ces Evêques entre eux, tant au sujet de la question politique qu'au sujet d'autres questions en ce moment au Canada. Afin donc de mettre un terme à ces dissensions si regrettables, il sera nécessaire que ces Evêques, de concert avec Monseigneur le Délégué Apostolique en voyé au Canada, s'entendent pour déterminer une ligne de conduite uniforme à suivre par tous et chacun d'eux à l'égard des partis politiques.

Une autre cause des mêmes inconvénients se trouve dans l'ingérence trop grande du clergé dans les affaires politiques, sans se soucier assez de la prudence pastorale. Le remède convenable à cet excès de zèle, c'est de rappeler à ces Evêques ce qui leur a déjà été recommandé par cette Suprême Congrégation, mercredi, 29 juillet 1874, à savoir que, à l'occasion des élections politiques, ils se conforment, dans leurs conseils aux électeurs, à ce qui se trouve décrété dans le Concile Provincial de 1868. Il faudra ajouter que l'Eglise, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper tous et chacun des partis politiques qui par hasard s'appellent libéraux, puisque les décisions de l'Eglise se rapportent à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à un parti politique quelconque déterminé, et que par conséquent ceux-là font mal qui, sans autre fondement, déclarent être condamné par l'Eglise un des partis politiques du Canada, à savoir le parti appelé réformiste, parti ci-devant chaudement appuyé même par quelques Evêques.

Enfin pour ce qui regarde l'objet principal des doutes proposés, à savoir quelle mesure il y a à prendre relativement aux catholiques qui, pour cause de prétendue ingérence indue du clergé dans les élections politiques, recourent au tribunal civil, on ne peut donner à ce sujet une règle générale aux Evêques, et il appartiendra en conséquence à qui en a l'office de pourvoir, dans chaque cas, à la conscience de celui qui a fait ce recours. Que les Evêques prennent donc les mesures nécessaires pour sauvegarder l'honneur du clergé, ayant soin surtout d'empêcher autant que possible que des personnes ecclésiastiques soient obligées de comparaître devant le juge laïc.

Il faudra enfin exhorter les Evêques à observer par rapport aux affaires politiques la plus grande réserve, eu égard particulièrement au danger qu'il y a de provoquer à une guerre violente contre l'Eglise les protestants déjà inquiets et irrités contre le clergé, sous prétexte d'ingérence indue dans les élections politiques.

En outre, il faut faire en sorte que le clergé évite toujours de nommer les personnes en chaire, encore bien plus si c'est pour les discréditer à l'occasion des élections, et qu'il ne se serve jamais de l'influence du ministère ecclésiastique pour des fins particulières, si ce n'est lorsque les candidats pourraient devenir nuisibles aux vrais intérêts de l'Eglise."

Conformément à cette instruction, Votre Seigneurie doit faire connaître sans retard à tous ses suffragants, au clergé et à tous ceux que cela concerne, que c'est l'intention du Saint-Père que les susdites prescriptions du Saint-Office soient rigoureusement observées.

Pour ce qui a rapport au second point, Votre Seigneurie devra notifier à chacun des suffragants, de la part de Sa Sainteté, que chacun des prélats individuellement ait à s'abstenir d'agiter ou de faire agiter soit dans le parlement, soit dans la presse, la question de la modification de la loi concernant la dite influence indue. Que s'ils arrivaient une époque où les Evêques réunis jugassent tous ensemble que le temps opportun est venu de faire la susdite demande, ils devront d'abord recourir à cette Sacrée Congrégation pour en recevoir les instructions convenables.

Dans cette pensée, je prie le Seigneur qu'il vous prodigue tous les biens.

Rome, Palais de la Propagande, 13 Sept. 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très affectionné serviteur,

JEAN CARDINAL SIMEONI,
Préfet.

I. MASOTTI,
Secrétaire.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le Saint-Père, ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université Laval et de la succursale établie à Montréal, a ordonné expressément dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement de cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que c'est sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier jour de février 1876, et continuer à y donner exécution.

Votre Seigneurie reste par conséquent chargée de communiquer cet ordre du Pape à tous ses suffragants.

Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont Elle a toujours reçu les preuves les plus éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint-Siège, se conformeront unanimement à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.

Maintenant, je prie le Seigneur de vous accorder longue vie et bonheur.

Rome, Palais de la Propagande, 13 septembre 1881.

De Votre Seigneurie,

Le très-affectueux serviteur,

JEAN CARDINAL SIMEONI,
Préfet.

I. MASOTTI,
Secrétaire.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Une décision rendue *ex parte* le 12 septembre! On comprend dès lors pourquoi Mgr. Bourget et le sénateur Trudel restent à Rome. On comprend également le télégramme de l'abbé Dumesnil.

LE SEMINAIRE DE STE. THERESE.

M. le Supérieur de cette institution, qui vient d'être réduite en cendres, nous prie de publier ce qui suit :

Une véritable catastrophe vient de frapper le Séminaire de Sainte Thérèse. La maison de M. Ducharme, bâtie et agrandie au prix de tant de labeurs et de sacrifices, l'œuvre de 50 ans, vient d'être réduite en cendres et n'est plus qu'un monceau de ruines. Les pertes s'élèvent à plus de 150,000 dollars, dont un tiers à peine est couvert par l'assurance.

Le malheur est immense, mais non irréparable. La Providence a protégé cette institution à son berceau; elle a veillé sur elle à toutes les phases de son développement; elle l'a fait sortir de ses humbles commencements, pour la porter à ce degré de prospérité que nous contemplions avec amour; elle ne lui fera pas défaut dans la crise terrible qu'elle traverse en ce moment. Nous en avons l'assurance, et voilà pourquoi, au lendemain même du désastre, nous entreprenons de continuer notre œuvre et de restaurer l'édifice incendié.

Nous ne nous dissimulons pas la grandeur de l'entreprise, car il s'agit non seulement

de relever des murs, et cela quand déjà pèse sur nos épaules l'ardeur d'une dette considérable, mais encore de reconstituer nos bibliothèques, nos musées, tout notre matériel d'enseignement. Quelque grande que soit cette tâche, nous osons l'entreprendre avec l'aide de Dieu, avec le concours de notre évêque, et avec l'assistance de nos anciens élèves et de tous les amis de l'éducation.

La charité publique n'a manqué dans notre pays à aucune infortune; la nôtre est assez grande et assez déplorable, nous osons le croire, pour attirer des sympathies et des secours efficaces. Nous les sollicitons au nom de la religion et de la patrie, que le Séminaire de Ste. Thérèse a servie dans le passé, et qu'il espère servir encore dans l'avenir, si on lui procure les moyens de continuer son œuvre.

Tout don sera reçu avec reconnaissance. Nous faisons savoir au public que les messieurs dont les noms suivent, ont bien voulu se charger de recevoir pour nous les souscriptions qu'on déposera entre leurs mains: A Montréal, M. le Grand-Vicaire N. Z. Lorrain, et M. James Lonergan, curé de Ste. Brigide; à Québec, M. F. S. Gagnon, professeur au petit Séminaire; à Ottawa, M. le Grand-Vicaire J. O. Routhier; aux Trois-Rivières, M. G. Désilets, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*; à Saint-Hyacinthe, M. J. Soly, prêtre du Séminaire de cette ville.

Toutes les classes des cours se rouvriront prochainement. Un avis inséré dans les journaux informera nos élèves du jour et des conditions de cette rentrée.

Nous profitons de cette circonstance pour offrir l'expression publique de notre reconnaissance pour les témoignages de sympathie qui nous arrivent des quatre coins de la province. En particulier, nous devons des remerciements à l'administration du chemin de fer de la rive Nord, qui a bien voulu reconduire gratis nos élèves dans leurs familles, ainsi qu'à M. le maire Beaudry, qui a envoyé à Sainte Thérèse une escouade de pompiers, dont les efforts intelligents ont arrêté les progrès de l'incendie.

Nous prions Dieu et Saint Joseph de nous venir en aide.

A. NANTEL,
Supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse.

Les classes interrompues par l'incendie se rouvriront jeudi, le 20 octobre courant. Les élèves devront pensionner dans des maisons autorisées par M. le Directeur, et ils coucheront dans des dortoirs communs présidés par des surveillants. Les couchettes seront fournies par le Séminaire.

Les conditions de l'enseignement restent les mêmes, et il va sans dire que les sommes déboursées pour la pension au collége seront remises à Messieurs les Parents. Les leçons de musique seront continuées. Le costume ne sera pas exigé pour cette année.

A. NANTEL, Ptre.

Comme on vient de le voir les Messieurs du Séminaire de Sainte Thérèse ne se sont pas laissés abattre par le malheur qui les a si implacablement frappés. Ils vont se remettre à l'œuvre avec plus de courage que jamais. Le public doit en être reconnaissant et s'empresse de venir au secours de ces prêts dévoués. Toute personne qui désirerait souscrire pour cette belle œuvre devront s'adresser aux messieurs dont nous avons déjà publiés les noms.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Isidore Gravel, ancien curé de Laprairie, arrivée hier au soir à 10 hrs. p. m., au presbytère de St Henri de Montréal.

CHRONIQUE LOCALE.

Accidents.—M. Edward Hagar, marchand de la rue Saint Paul, est tombé, au milieu de l'obscurité, dans la cave de son magasin, par une trappe laissée ouverte. Il souffre de contusions sérieuses résultant de cet accident.

—Madame Johnston, résidant rue des Jurés, s'est fracturée une jambe samedi soir en tombant en bas d'un escalier. La fracture a été aussitôt réduite.

—Un jeune garçon du nom de Vinet, âgé de 15 ans et domicilié rue Berri, est tombé accidentellement dimanche après-midi d'un arbre qu'il avait escaladé dans le but de cueillir des noix douces. Dans sa chute il a reçu des lésions internes assez sérieuses.

Un peu rare.—Ce n'est pas partout, que vous pourriez avoir un si grand choix, et acheter à bon marché, toutes sortes de chapeaux et pelletteries, tel qu'à la maison Dubuc, Desautels & Cie., 217 rue Notre-Dame, là où le gros chien est à la porte.

Incendie dans la manufacture Larivière—Hier soir, vers quatre heures, une alarme générale, donnée à la boîte 41, appelait la brigade du feu pour un incendie qui venait de se déclarer dans la manufacture de MM. N. et A. C. Larivière, sur la rue Saint-Antoine. Le feu avait pris naissance dans la partie de l'établissement où se trouve les machines à vapeur, et a causé des dommages assez considérables. Les pertes sont d'environ \$400 à \$500.

Le tunnel—Nous donnons ici une liste des directeurs de la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et du Tunnel, qui ont été élus la semaine dernière:

Louis A Senécal, Alph Desjardins, M P, A Laberge, B Globensky, Thos Wilson, Gustave A Drolet, Robert Watson, Edouard Beaufort, Ed C Warthele P S Murphy, C O Perrault, F X Archambault, J B Renaud, L A Roberge et Joseph Simard.

Une assemblée des directeurs doit avoir lieu cette semaine.

Accidents—M. Thomas McCready, propriétaire d'une manufacture de chaussures s'est rompu le cou, hier matin, en tombant en bas d'une fenêtre de sa maison.

—Samedi matin, à trois heures, la locomotive No 25, conduite par le mécanicien Saint-Denis, a déraillé avec 23 chars chargés de bois, près de la jonction Saint-Martin. Tout le convoi a été renversé dans le fossé. Personne de blessé. La cause de l'accident est, dit-on, la négligence d'un aiguilleur.

Un juré menacé—Vendredi après-midi, un individu à l'air rébarbatif pénétra dans le magasin de M. Carter Hickok, bijoutier de la rue St Laurent, et qui était l'un des jurés dans le procès de Hayvern, et demanda à voir M. Hickok. En recevant la réponse que ce monsieur était absent: "Tant mieux pour lui, s'écria-t-il, car j'étais venu pour lui flamber la cervelle, parce qu'il est un de ceux qui ont condamné Hayvera." Sur ce, il sortit sans qu'on cherchât à le retenir.

Feu considérable—Le feu a éclaté spontanément, vendredi, dans la cour à charbon de la raffinerie Saint-Laurent sur la rue Queen, où plus de mille tonneaux de charbon sont amassés. Le seul moyen d'arrêter le feu dans ce cas est d'enlever le combustible. L'eau que l'on jette dessus ne sert qu'à activer l'intensité du feu qui consume le milieu de l'amas. Samedi les pompiers ont lancé continuellement deux jets d'eau sur le charbon enflammé pendant que des ouvriers étaient occupés à découvrir l'endroit précis où le feu exerçait le ravage. Les pertes seront considérables pour la compagnie.

Entreprise gigantesque—Les travaux d'exploration nécessaires à la construction du pont de la compagnie de chemin de fer "Atlantic and North Western," viennent d'être commencés.

M. Paterson et ses ingénieurs ont dû faire la traversée des rapides dans une frêle embarcation. A certains endroits, l'eau est très profonde, et à d'autres les explorateurs sont forcés de marcher sur le fond du fleuve et de traîner leurs embarcations après eux. Le pont s'appuiera vers le milieu du fleuve sur l'île aux Hérons, et le chenal des vapeurs sera renfermé dans une grande arche, comme celle du pont Victoria.

Du nouveau pont, qui aura environ deux milles de longueur, tous les rapides de Lachine seront visibles.

Les bateaux à fond plat, construits spécialement pour les travaux d'exploration, doivent arriver d'Ottawa, cette semaine.

Pénible accident—Cette avant-midi, à 11. 20 hrs., un jeune homme du nom de Napoléon Labelle, âgé de 23 ou 24 ans environ, conduisait à une grande vitesse un tombeau à charbon, lorsqu'arrivé au coin de la place Dathousie et de la rue Ste Marie, le jeune imprudent tomba sous une des roues de sa voiture qui lui écrasa l'abdomen, et resta sans connaissance sur place.

MM. Cinq-Mars et Lepage, qui se trouvaient en ce moment près du lieu de l'accident, portèrent secours à la victime qu'ils transportèrent à l'hôpital Notre-Dame, avec l'aide de M. François Labelle, maître-charretier.

Les Drs. Brosseau, Laramée, etc., essayèrent de rappeler l'infortuné à la vie; mais les secrets de la science furent inutiles;

et il expira quelques instants après l'accident.

M. Cinq-Mars, voyant le danger du blessé, était allé quérir un prêtre, lorsqu'il rencontra M. l'abbé Desmazures, qui courut à l'hôpital où il arriva assez tôt pour administrer la victime.

NAISSANCE.

—A Saint-Lin, le 2 courant, la Dame de M. E. Desmarais, une fille.

DECES.

—En cette ville, le 9 du courant, à l'âge de 51 ans et 6 mois, M. Norbert Arbour.

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LAITERIE.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 25	à	0 30
Beurre salé do.....	0 18	à	0 22
Fromage do.....	0 10	à	0 12

DIVERS.		\$ c.	\$ c.
Sucre d'érable, à la livre.....	0 37	à	0 09
Sirap d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 00
Miel, à la livre.....	0 10	à	0 12
Oufs frais, à la douzaine.....	0 16	à	0 17
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindoux, au seau.....	2 50	à	3 00
Saindoux, par livre.....	0 15	à	0 18
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

GIBIERS.		\$ c.	\$ c.
Canards au couple.....	0 00	à	0 00
do noir, do.....	0 00	à	0 00
Pleviers, par douzaine.....	0 00	à	4 00
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple.....	0 25	à	0 30
Perdrix, au couple.....	0 00	à	0 00
Tourtes, à la douzaine.....	1 80	à	2 00

VIANDES.		\$ c.	\$ c.
Beuf, à la livre (steak).....	0 10	à	0 12
Do à la soupe.....	0 05	à	0 07
Beuf salé.....	0 08	à	0 10
Jambon à la livre.....	0 12	à	0 14
Lard, do.....	0 09	à	0 10
Mouton, do.....	0 08	à	0 10
Agneau, au quartier.....	0 75	à	1 00
Veau à la livre.....	0 06	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	7 50	à	8 00
Beuf par 100 livres.....	5 00	à	7 50
Saindoux à la livre.....	0 10	à	0 11
Lievres.....	0 00	à	0 00

LÉGUMES.		\$ c.	\$ c.
Pommes nouvelles, au baril.....	0 00	à	0 00
Patates, au sac.....	0 45	à	0 70
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par brl.....	0 00	à	0 00
Oignons rouges par brl.....	5 00	à	6 50
Do blanc par minot.....	0 10	à	0 05
Carottes do.....	0 30	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 75
Choux par doz.....	0 60	à	0 80
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do.....	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	0 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 00	à	0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à	0 00

VOLAILLES.		\$ c.	\$ c.
Dindes, à la livre.....	0 00	à	0 00
Dindes (vieux) au couple.....	2 00	à	2 50
Dindes (jeunes) do.....	1 25	à	1 50
Oies, do.....	1 25	à	1 50
Oies à la livre.....	0 00	à	0 00
Canards à la livre.....	0 00	à	0 00
Canards, au couple.....	0 60	à	0 75
Poules au couple.....	0 70	à	0 80
Poulets à la livre.....	0 10	à	0 11
Poulets du printemps par couple.....	0 30	à	0 60

FARINE.		\$ c.	\$ c.
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	3 30	à	3 50
Farine d'avoine.....	2 40	à	2 50
Farine de blé d'Inde.....	1 25	à	1 40
Sarrasin.....	0 00	à	0 00

GRAINS.		\$ c.	\$ c.
Blé, par minot.....	0 00	à	0 00
Pois, do.....	0 90	à	1 00
Orge, do.....	0 00	à	0 00
Avoine, do.....	0 00	à	0 00
Sarrasin, do.....	0 80	à	0 90
Lin, do.....	0 00	à	0 00
Mil, do.....	1 50	à	1 60
Blé d'Inde do.....	0 00	à	0 80
Avoine à la poche.....	0 70	à	0 80
Fèves.....	1 20	à	1 30
Son par 100 livres.....	1 00	à	1 10
Moulée.....	1 15	à	1 40
Son.....	0 00	à	0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par P. POULIN & Cie., Commerçant, Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ EAUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clero du Marché Viger.

Boeuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 5 00	à	\$ 6 00
Boeuf, 2me qualité.....	4 00	à	4 50
Vaches à lait.....	20 00	à	25 00
Vaches extra.....	30 00	à	50 00
Veaux, 1re qualité.....	6 00	à	8 00
Veaux, 2me qualité.....	5 00	à	7 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à	2 00

Moutons, 1re qualité.....	8 00	à	10 00
Moutons, 2me qualité.....	5 50	à	6 00
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à	3 00
Cochons, 1re qualité.....	5 00	à	6 00
Cochons, 2me qualité.....	4 00	à	4 50

Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes..	7 00	à	8 00
Foin, 2me qualité.....	5 00	à	6 00
Paille, 1re qualité.....	3 00	à	4 00
Paille, 2me qualité.....	2 00	à	3 00

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles— Livres de Frères— Livres de Récompense— Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.— Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.— Livres pour les Bureaux d'enregistrement— Imagerie— Cachets de communion— Chapellets— Médailles— Statuettes, etc.— Tapissieric— Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

E. A. Arch. d^e Québec, Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite la "intime corde" tout le succès possible." 1— 22 mai 1880.

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$1.00
Six Mois..... 0.50
Payable d'avance.
[Frais de port payés par l'Editeur.]

ANNONCES:

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,